

Un plan départemental de soutien de 10 millions d'euros pour les partenaires, les associations et les entreprises Breilliennes confronté.e.s à la crise sanitaire.

Réuni.e.s au sein de la commission permanente ce lundi 30 mars 2020, les élu.e.s du conseil départemental ont voté un plan exceptionnel de soutien de 10 millions d'euros, en faveur des partenaires du Département, des associations et des entreprises Breilliennes qui subissent les conséquences de la crise sanitaire. Ce plan de soutien sera doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros pour l'investissement, notamment pour accompagner les secteurs du bâtiment, de l'habitat, et de la transition écologique et de 5 millions d'euros également en fonctionnement. Cette enveloppe exceptionnelle vient s'ajouter au budget départemental voté en février 2020, budget déjà en progression cette année (182 millions d'euros d'investissement pour 2020, soit 11 millions d'euros de plus qu'en 2019 et 878 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, prestations sociales principalement).

La crise sanitaire que nous affrontons impose de concentrer tous les moyens possibles à la protection et au soutien de nos concitoyen.ne.s. Le Département, chef de file des solidarités humaines, est fortement mobilisé pour maintenir l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de précarité, et pour assurer le bon fonctionnement des dispositifs en faveur de la petite enfance et de la protection de l'enfance.

Les nombreuses structures qui participent avec les services départementaux à la mise en œuvre de ses compétences sociales sont en première ligne. Fortement impactées en raison du surcroît d'activité et de la nécessaire adaptation de leur organisation, le Département met tout en œuvre pour que ces circonstances exceptionnelles ne les fragilisent pas et ne mettent pas en péril leur pérennité. Si le Département s'est déjà mobilisé en activant la mise en place d'un dispositif de soutien exceptionnel aux établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap dans le cadre de l'activation du Plan Bleu, il entend aller plus loin aujourd'hui en votant une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros pour soutenir les acteurs de la vie économique et sociale, les partenaires de ses politiques publiques et de la vie des territoires, qui subissent très directement les conséquences de la crise sanitaire.

Un plan de soutien nécessaire pour le maintien de l'économie et de la vie sociale

Du fait de la crise et du confinement, de nombreux événements sont annulés ou reportés. De multiples activités qui animent la vie sociale et locale au quotidien sont suspendues. Associations ou structures, qui représentent des milliers d'emplois en Ille-et-Vilaine, sont à l'arrêt et subissent une perte d'exploitation. Qu'elles agissent du champ de la culture, du sport, de l'éducation populaire, des activités de l'économie sociale et solidaire, de l'animation et de la vie des territoires ou encore de l'environnement, du tourisme ou du logement, de très nombreuses associations et structures sont fragilisées.

Le plan exceptionnel de soutien voté par le Département permet de :

- Garantir les soutiens financiers engagés : les subventions votées seront versées même si l'action est reportée ou annulée afin de soutenir la trésorerie des partenaires du Département ;
- Apporter des soutiens spécifiques aux structures fragilisées financièrement par les conséquences directes de la crise dans les domaines de la solidarité, de la vie sociale et de l'animation des territoires notamment.

Les modalités d'éligibilité, de mise en œuvre et d'instruction des demandes d'aide seront précisées d'ici la session des 18 et 19 juin prochain. Si urgence impérieuse, des premiers soutiens financiers pourront être débloqués sans attendre. Les services départementaux sont ainsi d'ores et déjà pleinement mobilisés pour mettre en œuvre des délais de paiements accélérés.

Face à cette situation exceptionnelle, les Breilliens et Breilliennes peuvent compter sur la mobilisation pleine et entière des élus départementaux et sur le sens aigu du service public des agents du Département d'Ille-et-Vilaine.